



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rupture capacitaire bâtiments maritimes

Question écrite n° 8665

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur le programme BATSIMAR (bâtiment de surveillance et d'intervention maritime), qui doit permettre de renouveler patrouilleurs et avisos, dont certains affichent près de 40 ans de service. En effet, lancé lors de la loi de programmation militaire 2009-2012, alors qu'il était déjà dans les cartons depuis plusieurs années, le programme BATSIMAR n'a toujours pas vu le jour, ce qui fait que la rupture capacitaire devient de plus en plus préoccupante. Or il apparaît que les corvettes « Gowind 2500 » de DCNS sont désormais *sea proven* et ont déjà été commandées à une dizaine d'exemplaires par les marines militaires de plusieurs pays pour un coût unitaire de seulement 250 millions d'euros. Répondant parfaitement aux besoins de la marine nationale de disposer d'un navire de combat complet et multi-missions pour des opérations de souveraineté, de lutte contre les trafics illicites ou de sauvegarde maritime pour un coût maîtrisé, il semble qu'elles soient l'outil idéal pour le programme BATSIMAR. Aussi, il lui demande s'il entend ordonner la construction immédiate d'une dizaine de corvettes Gowind 2500, complétée par celle d'une dizaine d'avisos de type OPV 75 (70 millions d'euros pièce), pour remédier au défaut capacitaire de la marine nationale, tout en permettant des économies d'échelles importantes qui seraient bienvenues pour les finances publiques.

Texte de la réponse

Comme il a été rappelé dans la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale d'octobre 2017, la protection de nos approches maritimes et de nos intérêts en mer requiert, ponctuellement, des capacités pour faire face à des menaces comme le terrorisme maritime ou les tentatives d'incursion dans nos eaux territoriales. Elle nécessite impérativement un effort particulier dans les équipements permettant d'intervenir dans le cadre de la défense maritime du territoire et de l'action de l'État en mer, notamment dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (DROM-COM). Dans ce contexte, l'acquisition de moyens dédiés à la surveillance et à la sécurité maritime, et en particulier le renforcement de la flotte des patrouilleurs de la marine nationale, ont fait l'objet de la plus grande attention lors des travaux d'élaboration de la programmation militaire pour les années 2019 à 2025. Ainsi, outre la livraison des 2 derniers bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH), la loi no 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense prévoit la livraison d'un troisième PLG en 2019 au profit des Antilles, la livraison de 6 patrouilleurs pour l'outre-mer entre 2022 et 2024 et la livraison des 2 premiers bâtiments de surveillance et d'intervention maritime (BATSIMAR) destinés aux façades métropolitaines, avant 2025. Au total, la marine nationale disposera de 19 patrouilleurs en 2030. 9 nouveaux bâtiments seront livrés d'ici à 2025, s'ajoutant aux deux premiers PLG livrés en 2016 et 2017. La livraison des unités suivantes du programme BATSIMAR, conçues dans l'esprit initial de ce programme, débutera en 2025. Le type de navire qui sera retenu pour l'opération BATSIMAR sera décidé ultérieurement.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8665

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4385

Réponse publiée au JO le : [11 septembre 2018](#), page 8005